

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 » — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Care de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 37 — — soir, Omnibus.
 10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Toute la presse s'occupe de la convocation de la Chambre. C'est le fait capital du jour, et, il faut bien le dire, si les journaux se montrent satisfaits d'échapper à l'incertitude, tous ou presque tous considèrent la date du 29 novembre comme trop éloignée, et en contradiction avec les vœux de l'opinion publique.

La manifestation projetée pour le 26 octobre inspire au *Constitutionnel* un article plein d'humour. M. Robert Mitchell flagelle cette politique de fantaisie et de coups de tête dont MM. de Kératy, Rochefort et quelques autres sont les représentants les plus notables. Après avoir établi que le régime de la liberté de la presse a mis à l'agonie les feuilles irréconciliables, le rédacteur du *Constitutionnel* arrive à cette conclusion judicieuse :

« Le bon sens public fera justice de ces agents provocateurs sans courage, qui, à l'heure du danger, s'enfuient à Bruxelles ou s'en vont à Jersey reconforter M. Victor Hugo. Si les députés irréconciliables se présentent avant l'heure au palais Bourbon, ils trouveront les portes ouvertes, et, au besoin, les verres d'eau sucrée préparés. »

Espérons que M. de Kératy et ses imitateurs n'affronteront pas pour un verre d'eau le ridicule inévitable d'une pareille démarche.

D'après une correspondance adressée de Paris à la *Presse*, de Vienne, l'Empereur

songerait à ouvrir la session par la lecture d'un Manifeste proclamant que les puissances auraient réussi à s'entendre sur la question d'un désarmement général simultané.

Le désir de terminer les négociations qui doivent aboutir à ce grand résultat seraient une des considérations qui auraient contribué à faire reculer jusqu'à la fin de novembre la convocation des Chambres.

Les nouvelles d'Espagne sont loin d'indiquer que la situation s'améliore. Le soulèvement républicain se propage et livre aux troupes régulières une véritable bataille. C'est une seconde édition de l'insurrection carliste; mais avec cette différence que la tentative républicaine trouve plus d'adhérents et plus d'appui dans le peuple.

Il faut constater aussi que les nouveaux insurgés montrent plus de violence et d'audace que les carlistes. Ils brûlent, pillent, vident les caisses publiques et commettent, en un mot, tous les excès qu'on peut attendre de bandes indisciplinées. Leur seul mot d'ordre paraît être la destruction, et la raison politique est leur moindre souci.

En présence de la gravité de l'insurrection, le gouvernement provisoire a compris qu'il était perdu s'il montrait la moindre faiblesse, et, dans la seconde séance des Cortès, le général Prim a démontré l'urgence de mesures extraordinaires. Ces mesures consistent dans la suspension des garanties constitutionnelles et dans la déclaration de l'état de siège dans toutes les parties de la Péninsule où l'ordre sera menacé. Séance tenante, un projet de

loi a été présenté pour réaliser ces moyens exceptionnels.

La *Gazette de Madrid* publie des nouvelles sur l'insurrection d'après lesquelles elle serait en décroissance.

Un télégramme de Madrid, du 5 octobre, dit que les insurgés ont commis à Valls toute sorte d'excès. Ils ont été vigoureusement repoussés par le peuple et par l'armée qui leur a fait éprouver des pertes considérables. L'insurrection est en plein désarroi; les insurgés se sont partout dispersés.

Nous avons le résumé du discours prononcé par le roi de Danemark à l'ouverture des Chambres. Ce discours est conçu dans un esprit conciliant et qui fait entrevoir une solution pacifique de la question du Sleswig. La Prusse ne trouvera pas partout des esprits aussi accommodants.

Le *Réveil* nous apporte la lettre suivante :

A monsieur le rédacteur en chef du journal
 LE RÉVEIL.

Mon cher concitoyen,
 Je vous prie de donner place dans vos colonnes à la présente réclamation auprès du ministère.

F.-V. RASPAIL.

« Messieurs les ministres,
 Le *Journal officiel* du 3 octobre 1869 vient d'insérer le décret de convocation du *Sénat* et du *Corps-Législatif* pour le 29 novembre 1869.

« Pourquoi pas pour le 26 octobre 1869, jour signalé comme limite du délai dans la Constitution octroyée par le pouvoir dont vous êtes redevenus les gérants responsables ? »

« Serait-ce par un caprice de mauvaise humeur et de nature valétudinaire, et pour conserver l'idée du pouvoir personnel, qui désormais n'existe plus ? »

« Mais alors pourquoi n'avoir pas indiqué une date antérieure au 26 octobre, jour de la limite légale, au lieu de reporter l'ouverture de la Chambre au 29 novembre, sans motif apparent ? »

« En jurant obéissance à la Constitution, nous l'avions élevée à la hauteur de notre mandat populaire; vous nous apprenez à la considérer comme une lettre morte, puisque c'est vous qui la violez les premiers. »

« Dès que la Chambre se sera organisée, vous devez vous attendre à être interpellés à ce sujet; et ensuite, sur les raisons que vous invoquerez, une demande de mise en accusation sera formulée par la majorité, en violation de la Constitution, si la majorité se montre digne de ses prérogatives. »

« Vous pouvez éviter cette flétrissure en convoquant l'Assemblée pour une date antérieure ou non au 26 octobre 1869. »

F.-V. RASPAIL.
 Arcueil-Cachan (Seine), 3 octobre 1869. »

Cette lettre nous semble impliquer l'abandon de la résolution prise par le député du Rhône, de se trouver le 26 octobre aux « portes » du Corps-Législatif, *fût-il seul!*

LE P. HYACINTHE (*).

Le second document dont l'*Union* garantit l'authenticité, est la lettre du 22 juillet dernier dont parle le Père général des carmes et

(*) Voir notre n° de mardi.

FEUILLETON.

34

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOGAGE.

(Suite.)

Pour le coup, la comtesse devint plus pâle qu'une morte. Tout en elle manifesta une appréhension poignante et un étonnement profond. Immobile, les yeux fixes, la respiration suspendue, elle avait l'air d'un marbre sculpté. Sa nièce eut besoin de tout son courage, de toute sa présence d'esprit pour supporter sans embarras le regard pétrifié qui pesait sur elle et l'interrogeait avec effarement. Après avoir réuni ce qui lui restait de force et daplomb dans l'âme, elle se composa une mine ingénue et dit avec une douce gaieté :

— Bon Dieu! ma tante, comme vous voilà stupéfaite! Ai-je commis quelque maladresse de langage? Me suis-je montrée trop indiscrette dans mes questions? S'il en était ainsi, je vous prierais de m'excuser. Franchement, je ne me doutais guère que je serais ré-

préhensible en répétant des noms que je croyais presque insignifiants.

Cette humeur souriante trompa complètement Mme de Flavigny, qui reprit la flexibilité de ses mouvements et l'animation de ses traits. Elle fut heureuse de penser que sa nièce n'avait aucun soupçon de la gravité de ses paroles, et que le hasard seul y avait mis une allusion à des malheurs que Blanche ignorait et devait ignorer. Ce fut pourtant avec une légère altération dans la voix que la comtesse répondit :

— Je n'ai nul reproche à t'adresser, ma chère enfant. C'est moi qui ai tort de me montrer si sensible, si défaillante à propos de tout et à propos de rien. Cependant, je te l'avoue, il m'est particulièrement pénible d'être forcée de reporter mon imagination vers une époque qui m'a laissé au cœur une empreinte ineffaçable de tristesse et de deuil. Sois assez bonne, mon ange, pour ne plus m'en parler.

— C'est entendu, ma chère bien-aimée. Le passé, d'ailleurs, m'intéresse fort peu. Le présent seul a du charme pour moi, puisqu'il me permet de vous témoigner chaque jour l'ineffable tendresse et le suprême intérêt que vous m'inspirez.

En s'exprimant ainsi, la jeune fille avait un accent pénétré à la fois d'enthousiasme et de mélancolie. Deux grosses larmes brillaient comme deux diamants sous ses

paupières demi-baissées, et un soupir contenu gonflait sa poitrine en soulevant les dentelles qui en dissimulaient la grâce et la perfection. Mais elle fit bien vite disparaître les traces de cette sensation bizarre, et, se levant, elle se suspendit au bras de sa tante, avec laquelle elle se promena dans le parc jusqu'aux approches de la nuit.

Quelques heures plus tard, dans le grand salon du château, brillamment éclairé, venaient d'entrer le comte et la comtesse de Flavigny. Bientôt les deux battants de la porte principale s'ouvrirent de nouveau, et la douairière d'Apremont parut. Elle était plus grave et plus solennelle encore que de coutume. Elle s'avança lentement vers ses hôtes et leur annonça qu'elle allait enfreindre à regret les règles du cérémonial pour satisfaire une impatience d'ailleurs bien légitime.

— C'est à votre hôtel de Montaigu ou au château de Morsanges, ajouta-t-elle, que je devrais accomplir la démarche dont je vais m'acquitter ici. Mais je connais toute votre indulgence, toute votre bonne grâce, et je suis certaine d'avance que vous m'excuserez de grand cœur.

Après un court silence, elle reprit :

— Je viens vous demander pour mon fils, le marquis Gaëtan d'Apremont, la main de votre nièce, Mlle Blanche de Flavigny.

Le comte s'empressa de répondre :

— Madame la marquise, mon consentement et celui de la marquise vous sont acquis. Mais comme il s'agit de l'avenir d'une personne qui nous est aussi chère que notre propre fils, et que nous ne la marierons jamais contre son gré, il importe que nous la consultions. C'est ce que nous ferons ce soir même. Demain, avant notre départ, j'aurai l'honneur de vous transmettre sa réponse, qui, je l'espère, sera conforme à nos vœux.

La portière d'un boudoir contigu au salon s'agita, et Blanche se montra pâle, sombre, résolue.

— Dès à-présent, dit-elle d'un ton ferme, je consens à prendre pour époux M. le marquis Gaëtan d'Apremont.

Raoul, qui l'accompagnait, blêmit et chancela.

— Ah! ma cousine, murmura-t-il, vous faites votre malheur... et le mien!

XIII.

Comme l'avait prévu le marquis, Roch Duboux rencontra sur le chemin le facteur rural qui allait en tournée dans la campagne. Il l'aborda et lui confia les deux lettres en les recommandant au nom de la douairière d'Apremont et en ajoutant une pièce blanche à la recommandation.

Le facteur, sorte de coureur pédestre habitué à fran-

qui a provoqué, en réponse, de la part du P. Hyacinthe, la lettre que tout le monde connaît.

Rome, 22 juillet 1869.

Mon révérend père Hyacinthe, définitif.

J'ai reçu votre lettre du 9 juillet courant, et, peu de temps après, le discours que vous avez prononcé à la Ligue de la Paix. Je n'ai pas trouvé heureusement dans ce discours la phrase hétérodoxe qu'on vous attribuait. Il faut avouer cependant qu'il y a des propositions vagues qui se prêtent d'elles-mêmes à des interprétations fâcheuses, et qu'un tel discours ne va pas trop bien à un religieux. L'habit du Carmel n'était pas là non plus certainement à sa place.

Mon Révérend Père et cher ami, vous savez combien a été grand l'intérêt que je vous ai toujours porté. Dès le commencement de vos prédications à Notre-Dame de Paris, je vous ai vivement exhorté à ne pas vous mêler des questions agitées parmi les catholiques et sur lesquelles tous n'étaient pas d'accord; car du moment où vous vous attachiez ostensiblement aux uns, votre ministère devenait plus ou moins infructueux pour les autres.

Or, il est patent que vous n'avez tenu aucun compte des avis de votre Père et de votre supérieur; car vous écriviez l'année dernière une lettre à un club de Paris, dans laquelle vous laissiez voir franchement votre opinion là-dessus, en faveur d'un parti pas trop sage et en opposition avec les sentiments du saint-père, de l'épiscopat et du clergé en général. J'en fus alarmé, et avec moi le clergé français.

Je vous écrivis immédiatement pour vous faire voir la fausse voie dans laquelle vous veniez d'entrer, afin de vous arrêter. Mais ce fut en vain; car quelques mois après vous autorisiez de vous-même une revue périodique de Gênes à publier une autre lettre qui a valu à vous et à moi tant d'ennuis!

Enfin, durant votre dernier séjour à Rome, je vous ai fait de sérieuses observations, même des reproches assez forts, sur la fausse position où vous vous étiez placé par votre imprudence, et, à peine arrivé à Paris, vous avez fait publier, de votre autorité, une lettre qui a déplu à tous, même à vos amis.

Dernièrement, votre présence et votre discours à la Ligue de la Paix ont fait naître un grand scandale dans toute l'Europe catholique, comme cela est arrivé, il y a environ six ans, à l'occasion de votre discours dans une réunion à Paris. Vous avez dû donner sans doute quelque prétexte à de semblables récriminations, par quelques phrases obscures, hardies et nullement prudentes.

J'ai fait, jusqu'à présent, tout ce que j'ai pu pour vous défendre et pour vous sauver. Aujourd'hui, il faut que je pense aussi aux intérêts et à l'honneur de notre saint ordre, que vous compromettez à votre insu.

Vous m'écriviez de Paris, le 19 novembre 1868:

J'évite de mêler à ces sortes de choses le couvent de Paris et l'ordre du Carmel. Laissez-moi vous dire, mon cher Père, que c'est là une illusion. Vous êtes religieux et lié par des vœux solennels à vos supérieurs. Nous avons à répondre de vous devant Dieu et devant les hommes, et, par conséquent, à prendre des mesures à votre égard comme à l'égard des autres religieux, quand votre manière d'agir peut porter préjudice à votre âme et à notre saint ordre.

Déjà en France, en Belgique, ici même, des évêques, le clergé et les fidèles blâment les supérieurs de notre ordre de ce qu'ils ne prennent point certaines mesures à votre égard, et de là ils concluent que, dans notre congrégation, il n'y a pas d'autorité ou que l'autorité partage vos opinions et votre manière de faire.

Je ne me repens pas certainement de la conduite que j'ai observée jusqu'à présent à votre égard; mais les choses en sont arrivées à tel point que je compromettrais ma conscience et l'ordre entier si je ne prenais pas là-dessus des mesures plus efficaces que par le passé.

Considérez donc, cher et révérend Père, que vous êtes religieux, que vous avez fait des vœux solennels, et que, par celui d'obéissance, vous êtes lié à vos supérieurs réguliers par un lien autrement fort que celui qui attache le simple prêtre à son évêque.

Je ne peux donc plus tolérer que vous continuiez à compromettre l'ordre entier par vos discours ou par vos écrits, comme je ne peux plus tolérer non plus que notre saint habit comparaisse dans des réunions qui ne seraient pas en harmonie avec notre profession de carmes déchaussés.

Donc, dans l'intérêt de votre âme et de notre saint Ordre, je vous ordonne formellement, par la présente, de ne plus faire imprimer, soit lettre, soit discours, de ne plus prendre la parole en dehors des églises, de ne plus vous présenter aux Chambres, et de ne plus intervenir à la Ligue de la paix, comme à toute autre réunion qui n'aurait pas un but exclusivement catholique et religieux. J'espère que vous obéirez avec docilité et même avec amour.

Maintenant, laissez-moi vous parler à cœur ouvert, comme un père à son fils. Je vous vois lancé dans une voie extrêmement dangereuse, qui, malgré vos intentions présentes, pourrait vous conduire là où vous seriez aujourd'hui désolé d'arriver.

Arrêtez-vous donc, mon cher fils, écoutez la voix de votre Père et de votre ami qui vous parle, le cœur déchiré de douleur. Pour cela, vous feriez bien de vous retirer dans un des couvents de la province d'Avignon, pour vous y reposer et aussi pour y faire la retraite

dont je vous avais dispensé, l'année dernière, à cause de vos occupations. Méditez dans la solitude les grandes vérités de la religion, non pour les prêcher, mais pour le profit de votre âme. Demandez des lumières au ciel, avec un cœur contrit et humilié. Adressez-vous à la sainte Vierge, à notre P. saint Joseph et à notre séraphique Mère sainte Thérèse.

Un père peut bien adresser ces paroles à son fils, quoique grand orateur.

C'est une question bien sérieuse pour vous et pour nous tous.

Je prie le Seigneur pour qu'il daigne vous accorder ses lumières et ses grâces; je me recommande à vos prières; je vous donne ma bénédiction, et je suis, de V. R.,

Le très-humble serviteur.

Fr. DOMINIQUE de saint Joseph,
préposé général.

Ces deux lettres sont empreintes des sentiments les plus affectueux envers le P. Hyacinthe. Le général des carmes, en présence de l'acte de l'un de ses religieux, aurait pu difficilement tenir un autre langage. On remarquera, dans la lettre du 22 juillet, les raisons que le supérieur des carmes invoque pour tracer au P. Hyacinthe la règle de conduite que l'ancien prédicateur de Notre-Dame n'a pas cru devoir accepter. Il a fait, dit-il, tout ce qu'il a pu pour défendre le P. Hyacinthe et pour le sauver. Mais on a mis en cause les intérêts et la responsabilité de l'ordre. On a fait entendre que la liberté laissée au P. Hyacinthe compromettait l'autorité de la congrégation; et, devant ces attaques persistantes, le père-général a fini par écrire la lettre du 22 juillet.

On remarquera aussi le soin avec lequel le général des carmes s'efforce d'établir, dans sa seconde lettre, que c'est tout-à-fait volontairement, et sans qu'aucune de ses doctrines eût été censurée, que le P. Hyacinthe a renoncé à reparaitre dans la chaire de Notre-Dame.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur assistait dimanche aux courses du bois de Boulogne.

Sa Majesté s'est promenée longtemps, allant de groupe en groupe, et paraissant en parfaite santé.

On a beaucoup remarqué une longue causerie intime et pleine de cordialité entre l'Empereur et M. le ministre de l'intérieur.

On mande de Venise:

Dimanche, le roi a rendu visite à l'Impératrice Eugénie, qui a ensuite visité le Palais des doges.

Lundi, l'Impératrice s'est promenée sur le Grand Canal, où elle a été plusieurs fois vive-

ment acclamée. Un nombre immense de gondoles lui faisaient escorte. Des chanteurs et des musiciens, montés sur des gondoles, l'ont accompagnée jusqu'au pont de Rialto.

Le prince Humbert et le prince de Carignan sont arrivés à onze heures et demie. A une heure et demie, ils sont allés rendre visite à l'Impératrice à bord de l'Aigle.

Mardi, Sa Majesté a visité les établissements publics et a invité à dîner MM. Pepoli, Nigra et les ministres présents à Venise.

Le *Mémorial de la Loire* annonce que, d'après les derniers renseignements reçus de Rive-de-Gier, la journée de lundi s'est passée paisiblement, la grève se maintenant comme la veille sans incident nouveau.

Mais la nuit suivante des faits graves se seraient produits. Des bandes, venant comme toujours de la Grand-Croix, se seraient portées sur certains puits où le travail n'avait pas été interrompu. La gendarmerie de Rive-de-Gier, débordée par le nombre, aurait été impuissante à réprimer leurs tentatives.

M. Castaing, préfet de la Loire, s'est rendu sur les lieux.

Deux compagnies d'infanterie détachées de la garnison de Saint-Etienne, ont dû être expédiées sur Rive-de-Gier.

L'instruction de l'affaire Troppmann se poursuit avec une grande activité.

Troppmann ne parle toujours que très-peu. Il persiste dans son système de défense.

M^{me} Loewbe, belle-sœur de la malheureuse M^{me} Kinck, est atteinte, dit-on, d'aliénation mentale. Sa raison a sombré dans cette terrible et sanglante catastrophe.

Le *Gaulois* publie, de son côté, la dépêche suivante qu'il a reçue de Guebwiller:

« Les recherches n'ont abouti à aucun résultat. Il faut dire d'ailleurs qu'elles ont été faites avec une véritable négligence. En employant trois cents hommes de la garnison, on aurait pu explorer le pays en une journée.

« Une nouvelle supposition commence à prendre du terrain. Jean Kinck aurait été assassiné dans les environs d'Épernay, et ses bagages, qui portent le timbre de cette gare, auraient été apportés à Sultz, par les assassins, pour dérouter les recherches.

« La mère de Troppmann n'a pas encore pu partir pour Paris; elle est trop malade pour effectuer ce triste voyage. On ne le lui demandera, dans tous les cas, qu'à la dernière extrémité. »

Le corps de Jean Kinck n'a pas encore été trouvé.

Suivant les journaux judiciaires, Troppmann paraîtrait comprendre que la découverte du cadavre de Gustave Kinck et que tous les faits aujourd'hui acquis à l'instruction rendent inadmissible son système d'un massacre de la famille Kinck par le père et le frère aîné; aussi

chir assez rapidement les distances, arriva bientôt en vue de la Bénardière. Il allait y entrer lorsqu'il aperçut à cent pas Bénédicte accompagné de son vieil ami le solitaire de la Gorge-aux-Loups. Il se dirigea vers eux et leur remit les deux missives portant l'empreinte du sceau seigneurial. Après quoi, il continua son chemin.

Bénédicte brisa le premier le cachet armorié et lut ce qui suit:

« Mme la marquise douairière d'Apremont attendra le père Bénédicte ce soir, vers huit heures, au château. Elle a une communication à lui faire et un ordre à lui donner. Exactitude et discrétion. »

La lettre adressée à M. Mathieu était ainsi conçue: « Mme la marquise douairière d'Apremont désire consulter M. Mathieu. Elle le prie de venir ce soir, vers huit heures, au château, où elle se fera un plaisir de le recevoir. Empressement et mystère. »

Lecture faite, le père et le prétendu sorcier s'entre-regardèrent; puis, silencieusement, ils échangèrent leurs lettres. Lorsque chacun d'eux en eut pris connaissance, Bénédicte demanda à M. Mathieu ce qu'il en pensait.

Les grandes dames ont parfois de singuliers caprices, répondit ce dernier. La marquise est sans doute plus superstitieuse qu'elle n'a voulu le paraître ce matin. Peut-être me croit-elle un vrai sorcier, et attend-

elle de moi que je lui prédise l'avenir ou que je lui tire sérieusement l'horoscope de son fils.

C'est ce que je présume aussi. Mais qu'ai-je à voir en cela? je ne devine assurément pas le rôle qui me sera dévolu.

Tandis qu'il s'exprimait de la sorte, Bénédicte se sentait l'âme envahie par un douloureux soupçon. Il rattachait l'incident des deux lettres au secret de famille qui, la veille, lui avait été révélé. Il parvint toutefois à se tranquilliser l'esprit en se disant que seul Roch Duhoux eût pu trahir ce secret, et que, vraisemblablement, il n'en avait eu ni le temps ni la volonté.

M. Mathieu était devenu pensif.

Il serait indigne, répondit-il, de se mêler de cette hautaine et excellente marquise d'Apremont. Mais il est tout simple qu'on prenne garde à ce Gaëtan, à ce misérable marquis, capable des plus noires machinations. Voyons, ces lettres ne cacheraient-elles point quelque ruse, quelque stratagème de cet homme pour nous attirer dans un guet-apens?

Je le supposerais comme vous si la famille de Flavigny avait quitté le château; mais elle doit y demeurer jusqu'à demain; croyez-moi, ce grand seigneur méchant et vindicatif n'osera rien entreprendre contre vous, dans la crainte de provoquer un scandale presqu'au-dessous des yeux de Mlle Blanche, que bien certaine-

ment il ambitionne d'épouser.

La charmante jeune fille! Puisse-t-elle échapper au malheur d'avoir un pareil époux!

Oui, murmura le père en étouffant un soupir et en refoulant une larme: si elle s'unissait à lui, ce serait un ange en proie au démon.

Il y eut un silence d'un instant, pendant lequel le beau regard de Bénédicte se perdit dans les profondeurs de l'azur, tandis que ses lèvres, imperceptiblement frémissantes, paraissaient adresser une prière à Dieu pour le salut de Blanche de Flavigny.

Irez-vous ce soir au château? lui demanda son vieux compagnon.

J'irai... Et vous?

Nous irons ensemble. Avec vous, mon brave enfant, je ne redoute rien.

Merci, répondit gravement le père. Pour vous défendre, mon ami, je me ferais tuer.

En ce moment le troupeau, qui cheminait devant eux sous la surveillance rigide de Castor et de Pollux, arrivait à la grande porte de la ferme. Impatients de rentrer à la bergerie, les moutons se poussaient les uns les autres entre les deux battants et se grimpèrent sur le dos, malgré le coup-d'œil sévère de leurs gardiens au poil roux, qui désapprouvaient évidemment cette précipitation.

Il n'y avait à la ferme que la mère Cazeaux, qui préparait le souper. Le fermier était encore aux champs. Coquelicot et Muguet avaient dû se rendre au marché de Tiffauges, et ils ne pouvaient être de retour que vers la nuit. Après avoir embrassé la fermière, Bénédicte la pria de tremper la soupe pour M. Mathieu et pour lui, ajoutant qu'il leur était impossible d'attendre l'heure habituelle du repas, parce qu'une affaire urgente les obligeait de sortir avant huit heures du soir. La digne femme s'empressa d'obtempérer à ce désir. Elle leur servit deux grandes assiettes de soupe, restant du délicieux consommé qui, la veille, avait si bien réconforté Blanche de Flavigny. Le souvenir en vint à l'esprit du père et le rendit tout songeur. A travers les spirales de fumée légère qui exhalait un succulent arôme, ses yeux évoquèrent la belle et noble demoiselle dans toute son élégante simplicité, dans toute sa grâce spirituelle, et il se sentit comme une ineffable caresse au cœur. Mais bientôt, se moquant de lui-même, il fit disparaître le brillant mirage par un effort de volonté en même temps que par le contact imprévu d'une cuillerée trop brûlante du potage campagnard.

La nuit commençait à s'étendre sur les plaines du Bocage, lorsque Bénédicte et M. Mathieu sortirent de la ferme pour se rendre au château d'Apremont. Depuis une heure le ciel s'était rempli de nuages sombres qui

paraît-il être sur la pente qui doit le conduire à des aveux complets.

La découverte récente d'une lettre écrite par Troppmann à Jean Kinck, et qui n'avait pas été trouvée lors des premières perquisitions faites au domicile de la famille Kinck, est venue apporter à l'instruction de l'affaire des lumières nouvelles.

Dans cette lettre, écrite en allemand, Troppmann invite Kinck à se mettre en mesure de partir de Roubaix, de manière à arriver à Bollwiller le 25 août; elle annonce à Kinck que Troppmann viendra à sa rencontre et le prendra à la descente du chemin de fer.

En présence des termes de cette lettre, il ne peut rester aucun doute sur la réunion de Troppmann et de Jean Kinck à Bollwiller le 25 août; il ne s'agit plus de rechercher le corps du malheureux Kinck sur de grandes étendues de terrain.

L'assassinat a donc été commis dans les environs, soit de Bollwiller, soit de Sultz, soit de Buhl où Jean Kinck avait une petite propriété.

Des agents spéciaux ont été envoyés de Paris pour diriger, dans ce sens, les recherches de la justice.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL.

PRÉSIDENCE DE M. LOUVET, PRÉSIDENT.

(Suite.)

Un rapport est présenté au Conseil au nom de la quatrième commission sur un crédit de 700 fr. que M. le préfet propose d'allouer, comme l'année dernière, pour l'orphelinat dirigé à Saumur par les religieuses de la Pommeraye. Il est donné lecture à ce sujet d'une délibération par laquelle le conseil d'arrondissement de Saumur, tout en se montrant favorable à la subvention, demande que les orphelines recueillies dans l'établissement des sœurs de la Pommeraye soient élevées de manière à devenir de bonnes servantes, des ouvrières de différents états, et cessent d'être employées exclusivement à la fabrication des chapelets. Plusieurs membres font observer que si l'on fabrique des chapelets à l'orphelinat de Saumur, ce n'est pas à titre d'enseignement professionnel, mais pour donner à cet établissement les moyens de subsister. L'orphelinat est très-pauvre, et il cherche à se procurer les ressources en travaillant pour une industrie qui a pris à Saumur un grand développement. On y apprend d'ailleurs la couture, le travail à l'aiguille, et un membre ajoute qu'il est à sa connaissance personnelle que des jeunes filles sorties de cette institution sont devenues rapidement de très-bonnes servantes.

Le crédit de 700 fr. demandé pour l'orphelinat de Saumur est adopté.

Un autre membre de la quatrième commission rend compte des améliorations introduites depuis la session dernière dans le service des postes.

Le Conseil général appuie les vœux du conseil d'arrondissement de Saumur pour que le bureau de distribution de Gennes soit converti en recette de plein exercice, et pour que les communes de Coron et de Martigné soient pourvues d'un bureau de distribution.

A la suite des observations présentées par plusieurs de ses membres, il exprime le désir : Que le service de la poste soit amélioré dans la commune de Saint-Macaire ;

Que la commune du Coudray-Macouard soit pourvue d'un facteur boîtier.

Il est procédé ensuite à la répartition du contingent attribué pour l'exercice 1870 au département de Maine-et-Loire dans les contributions foncière, personnelle mobilière et des portes et fenêtres; d'après l'état C, annexé à la loi du 8 mai dernier, ce contingent a été fixé ainsi qu'il suit :

Contribution foncière,	2,686,553 f.
Contribution personnelle-mobilière,	523,870
Contribution portes et fenêtres,	406,186

Le Conseil répartit ces impôts entre les cinq arrondissements suivant les bases proposées par la commission des finances, d'accord avec M. le préfet, savoir :

ARRONDISSEMENTS.	PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS		
	Foncière.	Personnelle-mobilière.	Portes et fenêtres.
Angers. . .	851,410 f.	209,448 f.	187,987 f.
Baugé . . .	412,145	75,497	45,822
Cholet . . .	533,255	84,996	63,693
Saumur . . .	547,855	108,321	75,707
Ségré . . .	341,688	45,608	32,977
TOTAUX.	2,686,353	523,870	406,186

(La suite à un prochain numéro.)

MANDEMENT

Du Chapitre de l'Église cathédrale d'Angers, pour l'exercice de la juridiction spirituelle pendant la vacance du siège.

Les Chanoines et Chapitre de l'église cathédrale d'Angers, le Siège vacant, au Clergé et aux Fidèles du Diocèse, salut en N. S.

L'église d'Angers vient d'être frappée dans ce qu'elle avait de plus auguste et de plus cher.

Le chef qui la gouvernait avec tant de sagesse et de zèle depuis vingt-sept ans, son père bien-aimé n'est plus.

Après une lutte de plusieurs mois contre une maladie contractée sur le champ même de ses travaux apostoliques,

Monseigneur GUILLAUME-LAURENT-LOUIS ANGEBAULT vient de succomber ce matin.

Inutile de vous exprimer notre douleur, puisque vous la ressentirez aussi vive que nous.

Nos temples relevés ou agrandis, le culte du Seigneur recevant une dignité et une ampleur qu'il ne connaissait pas, des témoignages sans nombre de dévouement au Vicaire de Jésus-Christ, nos institutions diocésaines florissant, la jeunesse du prêtre encouragée dans ses études, sa vieillesse garantie contre les épreuves qui l'attendaient, partout des familles religieuses naissant ou se développant à sa voix, pour répandre la bonne semence dans le champ du père de famille, lui-même se multipliant, se dépensant tous les jours de son épiscopat pour évangéliser son vaste diocèse, le visiter dans le dernier de ses hameaux,

Tels sont une partie des titres qui nous pénètrent de reconnaissance pour celui que nous avons perdu; tels sont les souvenirs qui nous rendent notre perte plus sensible et plus profonde notre affliction.

Mais après avoir épanché nos cœurs devant Dieu, nous avons un autre devoir à remplir, celui de pourvoir à l'exercice de la juridiction spirituelle pendant la vacance du Siège; et si le vide est immense, nous avons du moins la consolation de le combler, comme l'eût fait lui-même celui que nous pleurons, comme l'eût fait le diocèse tout entier.

Réunis donc en assemblée capitulaire, et le saint nom de Dieu invoqué,

Nous avons nommé et institué Vicaires capitulaires,

MM. BOMPOIS et CHESNEAU, précédemment vicaires-généraux.

Et sera le présent Mandement lu et publié au prône des messes paroissiales dans toute l'étendue du diocèse, le dimanche qui en suivra immédiatement la réception.

Donné à Angers, sous nos seings, notre sceau et le contre-seing du secrétaire du Chapitre, le 2 octobre 1869.

MÉNARD (Guy), chanoine; CHESNET, chanoine; TARDIF, chanoine; LEVOYER (Louis), chanoine; LEGERARD, chanoine.

Le secrétaire du Chapitre,
J. MÉNARD, chanoine.

Lundi, la chapelle ardente dans laquelle avait été exposé le corps de Mgr l'évêque d'Angers n'a cessé de recevoir la visite d'une foule nombreuse et recueillie. Le vénérable prélat, revêtu de ses habits pontificaux, semblait dormir du sommeil du juste. La mort avait sans doute altéré les traits de sa physionomie, mais avait respecté sa couronne de cheveux blancs. Deux prêtres et une sœur de Saint-Vincent-de-Paul veillaient aux pieds du lit funèbre.

Selon l'ordonnance de MM. les vicaires généraux capitulaires, le clergé des diverses paroisses a récité aux heures fixées par le programme les offices des morts.

OBSÈQUES DE M^r ANGEBAULT.

Les obsèques de Mgr Angebault, évêque d'Angers, ont eu lieu hier mercredi. La cérémonie, commencée à 9 heures, n'a été terminée qu'à une heure et demie. Le R. P. abbé de la Trappe de Bellefontaine, les évêques de Laval, du Mans, de Luçon, de Limoges et de Carcassonne, et l'archevêque de Tours, étaient venus donner au vénérable défunt un dernier témoignage de piété affectueuse. Dans le cortège immense qui précédait et suivait la dépouille mortelle de Mgr Angebault, nous nommerons M. l'abbé Richard, vicaire-général de l'évêque de Nantes, une députation du chapitre de cette même ville, ainsi que des chapitres de Tours, de Laval et du Mans; la plus grande partie des prêtres du diocèse d'Angers; MM. Ségris, Louvet et de Civrac, députés; des représentants de toutes les administrations civiles, judiciaires et militaires; les ordres religieux, les divers pensionnats de la ville, parmi lesquels nous devons mentionner une députation du collège de Combrée; enfin, un nombre incalculable de laïques, hommes ou femmes. M. Angebault, frère de notre évêque, conduisait le deuil de famille.

Autour du corps, revêtu de ses habits pontificaux et porté sous un dais, les cordons étaient tenus par M. le préfet, M. le premier président, M. le procureur général et M. le maire.

Les cuirassiers à cheval, le 14^e, son coolnet en tête, les sapeurs-pompiers, les gendarmes, les cavaliers de la remonte, formaient la haie ou accompagnaient le cortège.

La messe a été célébrée par Mgr l'archevêque de Tours. On a chanté la messe ordinaire pour les morts; la musique du 14^e a joué à l'offertoire, et la musique des pompiers, après la messe, pendant que Mgr de Tours se dévotait à la sacristie. Sa Grandeur a prononcé une allocution.

Après cette allocution, les évêques ont donné l'absoute chacun à son tour, puis le corps a été descendu dans le caveau destiné à la sépulture des évêques.

Pour être complet, nous devons ajouter que la veille, c'est à dire mardi, le bureau de bienfaisance a reçu de la famille du défunt, 2,000 fr. pour être employés en distribution de pain aux indigents.

Un de nos compatriotes, M. Emile Chedeau, a été reçu à l'École Polytechnique, avec le n^o 30 sur 136 élèves.

Dans un rapport présenté à la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, et qui a trait à la rouille du blé, M. de Taste a signalé, parmi les causes auxquelles on attribue cette grave maladie, dans certaines contrées, le voisinage de l'arbuste appelé communément épine-vinette, c'est-à-dire vinetier. L'auteur de la communication citait, à l'appui de cette opinion, d'ingénieuses recherches d'un savant botaniste de Copenhague, M. CErsted.

Cette circonstance avait d'autant plus d'importance que le rapport dont il s'agit s'appuyait sur la persistance, depuis plusieurs années, de la maladie de la rouille dans plusieurs champs de la commune de Chambray, situés autour d'une pépinière complantée presque exclusivement d'arbres verts, mais entourés en partie d'épines-vinettes. Or, c'était aux arbres verts qu'on faisait remonter généralement les causes du mal.

A la suite de la publication du travail de M. de Taste, tous les vinetiers entourant la pépinière furent arrachés ou détruits. Depuis cette époque trois récoltes se sont faites dans les conditions habituelles de culture, et les froissements, les avoines, les orges, qui se sont trouvés non-seulement autour de la pépinière, mais dans la pépinière même, ont été absolument exempts de la maladie, ce qui semble confirmer pleinement les idées émises dans ce rapport. Il est donc acquis que la présence des arbres verts, qui ont été pour la plupart maintenus dans la pépinière, n'était pour rien dans l'affection dont les céréales avaient été

planaient comme de grandes ailes noires, interceptant par intervalles les rayons de la lune, dont le disque, souvent éclipsé, luttait pour imposer son pâle éclat. Ces nuages étaient sans doute les débris dispersés d'un orage lointain. Quoi qu'il en soit, ils flottèrent tout-à-coup si nombreux, si étendus dans l'air, que l'astre fut vaincu, et ne put qu'avec peine se dégager lentement de chaque voile ténébreux qui le couvrait. Quand les deux piétons arrivèrent en face du château, l'obscurité était épaisse, et ils ne purent distinguer à trois pas le visage d'un homme qui se dressa soudain devant eux. Ils remarquèrent seulement que cet homme portait la livrée d'un laquais.

— Suivez-moi, dit ce dernier. J'ai ordre de vous faire entrer par une poterne.

— Ordre de qui? demanda M. Mathieu.

— Ordre de Mme la marquise douairière d'Aprémont. Mme la marquise veut que vous soyez introduits secrètement.

Les deux lettres avaient préparé le pâtre et le solitaire à ces mystérieuses façons d'agir. Ils ne songèrent point à s'en étonner.

— Marchez, nous suivrons, répondit Bénédicte d'un ton calme et résolu.

Un chemin de ronde côtoyait le château, décrivant une courbe allongée au bas d'un petit talus en pente

douce qui régnait au bord des fossés. Le valet s'engagea dans le chemin. Il ne s'arrêta que vers une échancrure du sol, d'où l'on distinguait la lueur blanchâtre de l'eau qui baignait les murs du vieux manoir.

— Quatre marches à descendre, dit le laquais et un bateau pour traverser la douve.

En même temps, il sauta dans une nacelle presque invisible, qui se balança sous la pression, faisant gémir l'onde bourbeuse où les grenouilles coassaient leur aigre psalmodie au milieu des nénuphars et des roseaux.

— Voilà bien des précautions, murmura M. Mathieu à l'oreille de Bénédicte. Pas même une lanterne pour nous éclairer. Que signifie cela?

— N'allez pas plus loin, cher maître, répondit le pâtre également à voix basse. Je tenterai seul l'aventure, et, si je pense que vous deviez me rejoindre, je vous prévenirai.

— Je ne vous quitterai pas, mon ami, répliqua le solitaire en entrant le premier dans le bateau.

Le pâtre s'y élança immédiatement. En moins d'une minute, la barque traversa le fossé et se heurta, en abondant, contre une marche de pierre devant l'orifice d'une poterne ouverte d'où s'échappait la vague clarté d'un falot.

Le laquais amarra la barque en l'attachant par une corde à un anneau de fer scellé dans le mur; puis il

s'engagea sous une voûte basse et humide au fond de laquelle grimpaient en spirale un étroit escalier.

— Trente degrés à franchir, dit le guide mystérieux. Patience et n'ayez point peur.

— Pourquoi aurions-nous peur? demanda sèchement M. Mathieu.

— Faites-nous grâce de vos exhortations, répliqua d'un ton tranquille et fier Bénédicte. Nous n'avons pas besoin d'être rassurés.

Un rire presque imperceptible, semblable au sifflement d'une vipère, accueillit la réplique des deux amis. Légèrement stupéfaits, ils ralentirent leur ascension. Une particularité venait surtout de les surprendre, c'était la voix de leur conducteur. Elle s'était un peu élevée, et ils avaient cru la reconnaître. Le pâtre surtout en avait eu l'oreille et l'esprit frappés. Il interrogea ses souvenirs; sa mémoire lui rappela la parole et l'accent de Roch Duhoux. Mais comment croire que ce coquin fût déjà partie de la domesticité du château? Comment admettre que, couvert de la livrée des gens d'Aprémont, il eût été chargé d'une mission de confiance? Il y avait là une invraisemblance qui amena un sourire d'incrédulité sur les lèvres de Bénédicte. Il se remit à monter d'un pas ferme, suivi de près par le solitaire de la Gorge-aux-Loups.

(La suite au prochain numéro.)

précédemment atteintes. La constatation des dangers qui résultent pour ces plantes de la proximité des vignetiens est une observation dont il est juste de tenir compte dans l'intérêt de l'agriculture. (L'Union libérale).

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés que les possesseurs de chiens qui n'ont fait aucune déclaration, sont tenus, sous peine de payer la triple taxe, de venir en

faire la déclaration à la mairie, bureau des contributions, avant le 15 janvier prochain. Hôtel-de-Ville, le 6 octobre 1869.

Le Conseiller municipal délégué, f. f. de Maire de Saumur, LECOY.

Dernières Nouvelles.

Bordeaux, 11 h. 40 s. — Immense incendie. Chantiers de construction près du port. Perte actuelle, un million. Population consternée. Demain des détails.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Le N° du 2 octobre de l'ILLUSTRATION offre une très-intéressante réunion de travaux littéraires et de dessins d'actualité.

En voici le sommaire :

Texte : Revue politique de la semaine. — Correspondance d'Espagne. — Courrier de Paris. — Le crime de Pantin. — Fêtes de Genève. — Légendes villageoises : le Drach, par André Léo (suite). — Les Bétons agglomérés (système Coignet). — Le Mariage à la roulette, par Charles Joliet. — L'Isthme de Suez; itinéraire pittoresque (suite). — Paris nouveau : Débouchés du Pont-Neuf. — Revue des affaires financières. — Incendie du Théâtre royal de Dresde.

Gravures : Espagne : Sortie d'une bande carliste d'un village de la Haute-Montagne (Catalogne). — Le crime de Pantin : Fouilles à la charrue opérées sur le lieu du crime. — Genève : Fêtes des 20 et 21 septembre (5 gravures). — Bétons agglomérés de la maison Coignet : leur application à des constructions diverses (7 gravures). — Canal de Suez : le lac de Timsah; vue générale prise du chalet du vice-roi. — Paris nouveau : Entrée de la rue de la Monnaie et du Pont-Neuf; nouvel établissement de la Belle Jardinière. — Dresde : Incendie du Théâtre royal. — Echecs. — Rébus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche, 10 octobre 1869, à midi,

En l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DES PRÉS

CI-APRÈS,

Dans la prairie de St-Lambert, qui seront vendus par lots, au gré des acquéreurs.

Un hectare 4 ares 62 centiares, dans les Boires-Choux, joignant Perrochelle, Fontenailles, Dumesny, et le chemin des Touches.

Quatorze ares 70 centiares, dans les Boires-Choux, joignant Perrochelle, les Hospices, Bournillet, et la rue des Touches.

Un hectare 74 ares 7 centiares, à Bellevue, joignant Guillon et Marquet, Dézé, Perrochelle, chemin et Trouillard.

Soixante-deux ares 40 centiares, dans les Arpents, joignant Guillon, la commune, Lecomte et Perrochelle.

S'adresser audit notaire. (399)

A PLACER A RENTE VIAGÈRE 5,000 francs.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M^e TOUCHAUME. (406)

A VENDRE

Un Jardin bien affrui, situé au village du Chapeau, d'une contenance de 22 ares.

S'adresser à M. KLEIN, rue Royale.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

MAISON,

Café et restaurant BEUROS

Place du Roi-René, à Saumur,

A VENDRE

OU A ARRENTER,

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur.

S'adresser à M. BEUROS. (337)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

TRÈS-JOLI PONEY

Se monte et s'attelle — vite au trot — très-doux, peut être conduit par un enfant — taille 1^m20 — robe baie — âge 7 ans — prix 200 fr.

S'adresser à LA MADETHAYE, près Longué. (407)

A VENDRE

D'OCCASION,

BOUTEILLES VIDES.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

On demande un ménage sans enfants, dont le mari serait valet de chambre, et la femme cuisinière, pour suivre une famille six mois à Paris et six mois à la campagne.

S'adresser au bureau du journal.

Une maison de modes demande une ouvrière.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PAR AN 25 FRANCS

JOURNAL DE L'AGRICULTURE DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE DE L'HORTICULTURE

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR J.-A. BARBAZ

CONSEIL DE DIRECTION SCIENTIFIQUE, POLITIQUE ET AGRICOLE : MM. J.-A. BARBAZ, BELLA, CASANOVA, GAREAU, DE GASPARI, DE KERGOULAN, LÉONCE DELAVIGNY.

Le Journal de l'Agriculture, le plus complet et relativement le moins cher des journaux agricoles, paraît le 5 et le 30 de chaque mois en une livraison de 160 pages avec de nombreuses figures noires et planches colorées.

LE MÊME JOURNAL, pris avec le bulletin hebdomadaire : 1 an, 30 fr. 6 mois, 16 fr. 3 mois, 8 fr. — Adresser lettres et mandats à M. A. SAGNIER, gérant, rue de Fleury, 9, Paris.

PAR AN 25 FRANCS

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DU MÊME AUTEUR :

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES

DE LA VILLE DE SAUMUR.

Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

DÉPÔT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES

13, rue Saint-Jean, à Saumur.

M. NORMANDINE, pharmacien, eu égard à la consommation toujours croissante des Eaux minérales naturelles, vient d'établir un dépôt en face de chez lui, où l'on trouvera les Eaux les plus usitées. (356)

Le Journal financier

L'UNION DES ACTIONNAIRES

(Troisième Année)

LE SEUL paraissant DEUX FOIS par semaine LES MARDIS et les VENDREDIS

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS : Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France). Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an. Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 5 OCTOBRE.			BOURSE DU 6 OCTOBRE.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	71	35	»	71	40	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	101	50	» 50	101	»	» 50
Obligations du Trésor.	490	»	» 5	492	50	» 20
Banque de France.	2805	»	» 5	2825	»	» 20
Crédit Foncier (estamp.).	1675	»	»	1690	»	» 15
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	398	75	»
Crédit Agricole.	635	»	» 2 50	625	»	»
Crédit industriel.	650	»	»	650	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	215	»	»	215	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	677	50	» 2 50	678	75	» 1 25
Orléans (estampillé).	940	»	»	945	»	» 5
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1095	»	» 2 50	1095	»	»
Est.	595	»	» 5	600	»	» 5
Paris-Lyon-Méditerranée.	982	50	» 1 25	983	75	» 1 25
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	615	»	» 5	615	»	»
Ouest.	598	75	» 5	587	50	» 6 20
C ^e Parisienne du Gaz.	1593	75	» 15	1572	50	» 3 75
Canal de Suez.	450	»	» 10	462	50	» 12 50
Transatlantiques.	262	50	» 2 50	260	»	» 2 50
Emprunt italien 5 0/0.	53	10	» 30	53	15	» 05
Autrichiens.	765	»	»	770	»	» 5
Sud-Autrich.-Lombards.	515	»	»	517	50	» 2 50
Victor-Emmanuel.	51	75	» 1 75	51	50	» 25
Romains.	48	»	» 1	49	»	» 1
Crédit Mobilier Espagnol.	300	»	» 6 25	307	50	» 7 50
Saragosse.	60	»	»	61	»	» 1
Séville-Xérès-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	»	»	»	»	»	»
Compagnie immobilière.	93	»	»	94	»	» 1
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	339	50	»	340	»	»
Orléans.	332	50	»	333	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	329	»	»	329	»	»
Ouest.	329	50	»	329	75	»
Midi.	326	50	»	326	75	»
Est.	330	50	»	330	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.